



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DES

TONGA

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par les Tonga est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur les Tonga.

Table des matières

1 RESUME.....	3
2 APERÇU ECONOMIQUE	3
3 CADRE DE DEVELOPPEMENT.....	4
3.1 Défis environnementaux et sociaux.....	5
4 POLITIQUE COMMERCIALE ET PRIORITES COMMERCIALES.....	5
4.1 Politique commerciale	5
4.1.1 Politique commerciale et maladies non transmissibles	6
4.2 Facilitation des échanges.....	7
4.3 Entreprises publiques.....	8
4.4 Mesures SPS, OTC, normes et infrastructure qualité.....	9
4.5 Droits de propriété intellectuelle	9
5 POLITIQUES COMMERCIALES SECTORIELLES.....	9
5.1 Agriculture et sylviculture.....	9
5.2 Pêche.....	11
5.3 Travail saisonnier à l'étranger	12
5.4 Secteur manufacturier.....	13
5.5 Services	13
5.5.1 Tourisme	13
5.6 Exploitation minière en mer	14
6 NEGOCIATIONS ET RELATIONS COMMERCIALES.....	14
6.1 Multilatérales	14
6.2 Régionales.....	15
7 CONCLUSION	16

1 RESUME

1.1. Le Royaume des Tonga est devenu Membre de l'OMC le 27 juillet 2007. Il s'agit du deuxième examen de la politique commerciale (EPC) du pays, le premier ayant eu lieu en 2014. Les Tonga sont un ardent défenseur du système commercial multilatéral fondé sur des règles, qui revêt une importance particulière pour les très petites économies qui n'ont pas la capacité administrative de négocier et d'entretenir des relations bilatérales avec l'ensemble de leurs partenaires commerciaux. Le gouvernement des Tonga n'a pas de représentant permanent à Genève – pour les questions relatives à l'OMC, il est représenté par la délégation permanente du Forum des îles du Pacifique (PIF) à Genève et par le haut-commissariat des Tonga à Londres.

1.2. La période qui a suivi le dernier examen a été une période difficile pour les Tonga, en raison d'une série de cyclones qui ont eu de lourdes conséquences sociales et économiques. Le cyclone tropical Gita, notamment, a causé des dégâts estimés à plus d'un tiers du PIB au début de l'année 2018, soit, en termes proportionnels, les pertes les plus élevées pour un pays des suites d'une catastrophe naturelle pour ladite année. Les Tonga ont ainsi été frappées par les effets économiques de la pandémie de coronavirus à un moment où elles se remettaient encore des chocs précédents. Les résultats économiques ont par conséquent été irréguliers au cours de la période à l'examen, la croissance du PIB s'élevant en moyenne à 2,4% en termes réels, ou à 2,9% pour le PIB par habitant, tandis que des secteurs comme celui de la construction ont connu des fluctuations considérables.

1.3. Malgré ces difficultés, le gouvernement a réalisé des progrès sans précédent dans la mise en place d'un cadre de politique commerciale solide et dans la négociation d'accords régionaux en matière d'accès aux marchés. Le Cadre de politique commerciale des Tonga (TTPF), qui est la première stratégie commerciale globale des Tonga, a été lancé en août 2020 et sa mise en œuvre vient tout juste de commencer. Après sa ratification par les Tonga en mars 2020, l'Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques Plus (PACER-plus) est entré en vigueur en décembre de cette même année et constituera de loin l'accord de libre-échange régional le plus important pour les Tonga sur le plan économique. L'assistance technique fournie dans le cadre de cet accord et de l'Accord sur la facilitation des échanges a permis au gouvernement de mettre en œuvre un grand nombre de mesures de modernisation qui auront pour effet d'intégrer davantage le pays à l'économie mondiale.

2 APERÇU ECONOMIQUE

2.1. Les Tonga enregistrent une croissance du PIB réel fluctuante depuis 2014, qui a culminé à 6,6% en 2015/16, mais s'établissait en moyenne à 2,4% entre 2013/14 et 2018/19. En raison d'un léger recul démographique, ces chiffres sous-estiment le taux de croissance réel par habitant, qui s'élève en moyenne à 2,9% au cours de cette même période. La croissance du PIB réel est restée positive jusqu'au début de la pandémie de coronavirus, mais elle devrait subir une forte contraction en 2019/20 et 2020/21, de -2,9% et -5,8%, respectivement.

2.2. Depuis 2013/14, la croissance a été portée par une croissance annuelle moyenne de 1,9% dans le secteur industriel et de 2,5% dans celui des services, tandis que l'agriculture et la pêche sont restées stables. La croissance du secteur industriel a été tirée par une croissance annuelle de 6% dans les sous-secteurs de l'électricité, de l'eau et des déchets, et soutenue par une croissance sporadique dans celui de la construction, entraînée par la reconstruction après le passage de cyclones. Le secteur manufacturier a connu une croissance de 1,2% par an. Plusieurs secteurs des services ont enregistré une croissance annuelle moyenne supérieure à 5%, parmi lesquels ceux de l'hôtellerie, du transport et de l'entreposage, des activités professionnelles, scientifiques et techniques, du commerce de gros et de détail, de l'administration et des services d'appui, et de la santé et du travail social. Bien qu'il n'apparaisse pas comme un secteur à part dans la comptabilité nationale, le tourisme a enregistré une croissance particulièrement forte, comme en attestent les 12,5% de croissance moyenne annuelle des arrivées de visiteurs entre 2014 et 2019.

2.3. Au moment de la rédaction du présent rapport, les Tonga n'avaient pas enregistré de cas autochtones de COVID-19 grâce à des restrictions strictes aux frontières, mais elles ont connu un fort ralentissement suite à l'arrêt de l'industrie du tourisme et à ses répercussions sur l'économie. Le gouvernement s'attend également à une contraction des envois de fonds en raison de la détérioration des conditions économiques dans les pays où la diaspora est nombreuse.

2.4. L'inflation est restée modeste pendant la période considérée, même si, du fait de la petite taille de l'économie, les fluctuations de prix liés à l'offre sont courantes, en particulier à la suite de catastrophes naturelles ou de chocs économiques. Le gouvernement continue à mener une politique d'accompagnement monétaire, afin de soutenir la reprise économique.

2.5. Le gouvernement a constamment dégagé des excédents budgétaires entre 2015/16 et le début de la pandémie de coronavirus. Toutefois, la situation budgétaire sera précaire dans les années à venir, en conséquence directe du soutien apporté aux secteurs touchés par la COVID-19, de l'affaiblissement des conditions économiques aux niveaux national et international, et de la forte hausse des paiements du service de la dette attendue en 2024. Dans les conditions actuelles, un accroissement des excédents budgétaires semble assez improbable et l'on peut s'attendre à ce que l'État puise dans ses réserves. Le secteur bancaire reste rentable, bien capitalisé et relativement liquide, avec peu de prêts improductifs.

3 CADRE DE DEVELOPPEMENT

3.1. Les Tonga sont déterminées à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et à les intégrer au cadre national de planification et de développement du gouvernement. Cela transparaît dans l'examen national volontaire de la planification et de l'avancement des ODD des Tonga de 2019, qui est un processus entièrement dirigé par le pays.

3.2. Ce processus a notamment contribué à aligner le Cadre de développement stratégique des Tonga (TSDF II) pour 2015-2025 sur les ODD, les Modalités d'action accélérée des petits États insulaires en développement (orientations de Samoa) de 2014 et le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique (FPR) de 2014. Cela a eu plusieurs avantages:

- La **cohérence** de la planification aux niveaux national, régional et international a été améliorée, le but étant d'accorder la priorité aux mêmes questions tout au long du processus.
- Le processus a favorisé l'**inclusion**, en offrant un cadre ouvert, participatif et transparent par le biais duquel la société civile a pu décider de la manière dont les aspirations et objectifs internationaux étaient reflétés dans la planification nationale détaillée.
- Les besoins des Tonga en matière de **suivi et d'évaluation** ont été examinés, afin de localiser les cibles et indicateurs des ODD, de renforcer les capacités nationales en matière de collecte de données et d'analyse statistique, et d'améliorer le suivi grâce à une base de données nationale de suivi, qui répertorie les documents d'orientation, de planification et budgétaires, ainsi que leurs objectifs et indicateurs.

3.3. Les avantages de cette approche se retrouvent en fin de compte dans la qualité de la planification au niveau sectoriel et ministériel: celle-ci garantit que les plans s'inscrivent dans un cadre cohérent et que les ressources allouées par les ministères et les priorités de ces derniers correspondent aux priorités nationales.

3.4. Le TSDF II régit la planification nationale à long terme. Il s'articule autour de sept objectifs nationaux: a) une économie dynamique, fondée sur la connaissance, b) le développement urbain et rural, c) le développement humain et l'égalité entre les sexes, d) la bonne gouvernance et le renforcement de l'état de droit, e) l'infrastructure et la technologie, f) les terres, l'environnement et le climat et g) les intérêts extérieurs et la souveraineté.

3.5. La planification à court terme, y compris l'allocation des ressources, est régie par un "programme prioritaire du gouvernement" de trois ans, qui est intégré dans le processus annuel de présentation du budget. Ce programme est renouvelé chaque année et par chaque nouveau parlement. Au niveau ministériel, il est complété par des plans d'activités de trois ans, également renouvelés chaque année. La planification sectorielle à plus long terme, y compris la coopération interinstitutionnelle et la collaboration avec les parties prenantes non gouvernementales est définie par une série de plans sectoriels et thématiques, y compris le Plan d'action et stratégie en faveur du développement du secteur privé (PSDSAP) pour 2018-2022, le Cadre de politique commerciale des Tonga (TTPF) pour 2017-2025, le Plan en faveur du secteur agricole des Tonga (TASP) pour 2016-2020 et le Plan en faveur du secteur de la pêche des Tonga (TFSP) pour 2016-2024.

3.1 Défis environnementaux et sociaux

3.6. Les Tonga sont confrontées à un certain nombre de défis spécifiques qui ont des conséquences importantes à tous les niveaux de la planification nationale, y compris pour la politique de développement du commerce et du secteur privé.

3.7. Les Tonga restent à la deuxième place de l'Indice mondial de risque en 2020. Ce n'est pas faute de préparation – l'indice répertorie 69 pays dans le monde dont le niveau de résilience est plus faible. La position des Tonga s'explique par leur très forte exposition aux catastrophes naturelles et leur vulnérabilité au changement climatique. Les liens entre les catastrophes naturelles et le commerce aux Tonga ont été étudiés lors du troisième symposium de l'OMC sur les catastrophes naturelles et le commerce de mai 2019, au cours duquel une étude de cas et un exposé sur la situation des Tonga ont été présentés.

3.8. Les Tonga sont particulièrement touchées par les cyclones tropicaux. Le pays en subit environ deux par an, dont en moyenne un de catégorie 4 ou 5. Les cyclones entraînent des dégâts et des perturbations à des degrés divers, y compris sur l'activité économique et le commerce international. Le pays se remet actuellement des cyclones tropicaux Gita (février 2018, catégorie 5), Tino (janvier 2020, catégorie 3) et Harold (avril 2020, catégorie 5). Des trois, Gita est celui qui a causé le plus de dégâts, estimés par le Secrétariat de l'OMC à 38% du PIB. La reconstruction comme l'amélioration de la résilience des infrastructures économiques et commerciales sont des domaines dans lesquels le gouvernement ne cesse d'œuvrer. On estime que les catastrophes naturelles entraînent une perte annualisée de 4,3% du PIB.

3.9. En 2020, l'évaluation de la politique d'adaptation au changement climatique menée par le FMI a évalué que les projets d'adaptation au changement climatique des Tonga coûteront 140% du PIB. Jusqu'à présent, les donateurs se sont engagés à financer environ la moitié de cette somme.

3.10. Les maladies non transmissibles ont atteint un niveau critique aux Tonga. Le pays enregistre l'un des taux d'obésité les plus élevés au monde et 99,9% des adultes tongans âgés de 25 à 64 ans présentent un risque modéré à élevé de développer une maladie non transmissible. La réponse politique nécessite une approche multisectorielle pour tenir compte de tous les facteurs explicatifs et est dirigée par un groupe de travail qui coordonne la réponse globale du gouvernement et les travaux des sous-comités portant sur l'activité physique, l'alcool, l'alimentation saine et la lutte contre le tabagisme.

4 POLITIQUE COMMERCIALE ET PRIORITES COMMERCIALES

4.1 Politique commerciale

4.1. La période à l'examen a été témoin de transformations dans la politique commerciale des Tonga. Depuis 2014, le gouvernement a élaboré son premier cadre de politique commerciale, finalisé en août 2020 avec le soutien du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS), du Centre du commerce international (ITC) et du Secrétariat du Commonwealth, ainsi que sa deuxième stratégie en faveur du développement du secteur privé finalisée en 2018, avec le soutien de la Banque asiatique de développement (BAsD), qui, pris ensemble, fournissent un cadre de planification à long terme amélioré dans le but de faire progresser le développement national en maximisant l'impact du secteur privé.

4.2. La création du Cadre de politique commerciale des Tonga (TTPF) pour 2017-2025 constitue l'une des principales priorités depuis plusieurs années et celui-ci est en cours d'élaboration depuis 2016. Le TTPF s'articule autour de quatre piliers. Le premier pilier, portant sur le développement industriel et de l'investissement, vise à améliorer la capacité de production des entreprises tonganes, afin d'accroître la compétitivité des exportations et de concurrencer les importations sur le marché intérieur. Le deuxième pilier, relatif au développement des exportations et à la facilitation des échanges, vise à accroître et diversifier les exportations tonganes. Le troisième pilier, concernant le développement des institutions et des services de soutien au commerce, définira un cadre explicite pour le dialogue public-privé. Le dernier pilier, axé sur l'inclusion et l'autonomisation économique des citoyens, vise à garantir que la mise en œuvre du TTPF soutiendra pleinement le programme plus large du gouvernement, y compris le TSDF II et les ODD, et sera conforme à celui-ci.

4.3. Le commerce électronique a été identifié comme un domaine spécifique de la politique commerciale sur lequel il était nécessaire de se pencher davantage. Le gouvernement a élaboré une évaluation nationale de l'état de préparation au commerce électronique avec le soutien du PIFS, et l'a lancée parallèlement au TTPF. Celle-ci est suivie d'un programme de 12 mois visant à mettre en œuvre les 4 priorités politiques identifiées dans le cadre de l'évaluation avec le soutien de l'Australie.

4.4. Le gouvernement reconnaît l'importance stratégique de la diaspora tongane, notamment en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, en tant que source de financement des investissements, et entend organiser une conférence annuelle et d'autres manifestations pour favoriser un rapprochement commercial et partager des données d'expérience. Face à la nécessité de se diversifier pour ne plus dépendre des marchés d'exportation traditionnels, le gouvernement estime là aussi que la diaspora présente aux États-Unis et en Europe constituera un atout important pour y parvenir. Le gouvernement soutient également la participation des fabricants aux foires et expositions commerciales pour leur permettre de se familiariser avec les principales prescriptions des nouveaux marchés. Compte tenu du réseau diplomatique des Tonga à l'étranger, le réseau Pacific Trade Invest (PTI) du PIFS représente une plate-forme importante pour la promotion des exportations tonganes, grâce à ses bureaux situés à Auckland, Beijing, Genève, Sydney, Tokyo et Suva.

4.5. La ratification et la mise en œuvre du PACER-plus constituent une étape importante pour les Tonga et ont jeté les bases de l'adhésion à d'autres ALE, à savoir l'Accord de partenariat économique intérimaire (APEI) et l'Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique (PICTA), et de leur mise en œuvre. Le gouvernement s'efforce de remplir les conditions nationales nécessaires pour déclarer que les Tonga sont prêtes à commercer dans le cadre du PICTA, une fois les réformes au titre de l'Accord menées à bien. Les Tonga ont notifié à l'Union européenne (UE) leur volonté d'adhérer à l'APEI en 2018, mais des travaux sont toujours en cours pour remplir les conditions nationales nécessaires à l'adhésion. Les Tonga ont participé activement aux négociations en vue de la conclusion d'un accord de partenariat post-Cotonou avec l'UE et attendent avec impatience d'y adhérer une fois les formalités accomplies. Le gouvernement prévoit également d'évaluer de manière approfondie les implications d'une adhésion à l'Accord de partenariat économique (APE) Royaume-Uni-États du Pacifique conclu entre le Royaume-Uni, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Fidji.

4.6. Le Plan d'action et stratégie en faveur du développement du secteur privé (PSDSAP) pour 2018-2022 est étroitement aligné sur le TTPF, notamment pour ce qui est de la stratégie du gouvernement pour les grandes entreprises qui exportent, présentent un potentiel d'exportation ou sont en concurrence avec des produits importés. Toutefois, le PSDSAP répond également aux besoins des petites entreprises, y compris les entreprises informelles et les microentreprises.

4.7. Le TTPF et le PSDSAP répondent tous deux aux appels du secteur privé pour un dialogue public-privé plus structuré et plus approfondi. Le troisième pilier du TTPF établira un comité permanent de la politique commerciale chargé de superviser la mise en œuvre du TTPF. La rédaction du mandat de ce comité fait partie des priorités du Ministère du commerce et du développement économique (MTED). Le TTPF et le PSDSAP prévoient tous deux des mesures visant à accroître l'ouverture, y compris des consultations lors de la formulation des lois et réglementations commerciales et des délais pour permettre des consultations internes au sein des organisations faitières du secteur privé.

4.8. Le Plan organisationnel pour 2020/21-2022/23 du MTED contient plus de détails sur la façon dont le MTED traduit les priorités stratégiques du TTPF et du PSDSAP en actions opérationnelles. Il porte sur un horizon de planification de trois ans, mais est mis à jour tous les ans.

4.1.1 Politique commerciale et maladies non transmissibles

4.9. Au cours de la période à l'examen, le gouvernement a pris des mesures importantes pour identifier les dégâts causés par les maladies non transmissibles (MNT) aux Tonga et y apporter une réponse. Les Tonga enregistrent l'un des taux d'obésité les plus élevés au monde et 99,9% des adultes tongans âgés de 25 à 64 ans présentent un risque modéré à élevé de développer une MNT. Ce taux de prévalence représente un risque immédiat pour la santé des personnes et les produits faisant l'objet d'un commerce international, y compris les produits alimentaires mauvais pour la santé, le tabac et l'alcool, sont un facteur explicatif important. Le gouvernement a par conséquent

intégré d'importantes mesures de politique commerciale dans sa réponse coordonnée, dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie nationale de prévention et de contrôle des MNT pour 2015-2020.

4.10. Si l'urgence de la menace sanitaire a obligé le gouvernement à prendre des mesures immédiates, celui-ci a également reconnu que les entreprises nationales fournissant des produits visés par la nouvelle politique avaient besoin de temps pour s'ajuster. En conséquence, le gouvernement a adopté une double approche, prévoyant que les restrictions visant à protéger la santé seraient introduites plus rapidement pour les produits importés que pour les produits nationaux. Malheureusement, malgré cette approche, certaines entreprises nationales ont été contraintes de mettre la clé sous la porte. La santé publique reste toutefois la priorité absolue et le gouvernement continue de s'efforcer d'aligner les restrictions visant la production nationale sur celles visant les importations.

4.11. En 2019, la Banque mondiale a publié une évaluation des efforts du gouvernement pour lutter contre les MNT, y compris par le biais de la politique commerciale, et le gouvernement entend tenir compte de ces enseignements pour élaborer ses politiques futures. La Banque mondiale aide également le gouvernement à élaborer un modèle de profils nutritionnels pour les Tonga, qui orientera la future réforme réglementaire et l'élaboration des politiques dans ce domaine.

4.2 Facilitation des échanges

4.12. En novembre 2020, le MTED et les parties prenantes nationales sont convenus d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Le gouvernement a identifié des priorités en matière de mise en œuvre et établi un mécanisme d'évaluation et de suivi pour assurer la pleine mise en œuvre de la feuille de route.

4.13. En 2020, le gouvernement des Tonga a réalisé sa toute première étude sur le temps nécessaire à la mainlevée, avec le soutien de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Cette étude a fourni une base factuelle précieuse pour les futurs efforts de réforme, y compris pour une meilleure gestion des risques, en permettant au gouvernement de cibler les actions qui auront la plus grande incidence.

4.14. Le Ministère des impôts et des douanes (MORC) a récemment entamé le processus destiné à passer d'un système obsolète et sur mesure à ASYCUDA World, avec le soutien technique de la CNUCED et un soutien financier au titre de l'ensemble de mesures de préparation du PACER-plus. La migration devrait être achevée en 2022. Parallèlement, les services douaniers sont en train de moderniser leur matériel informatique et la connectivité entre les opérations à l'aéroport et sur les quais, y compris sur les îles périphériques. Entre autres avantages, cela permettra d'effectuer en ligne de nombreuses procédures douanières, y compris le dépôt des déclarations et des manifestes, et le paiement, ce qui aura pour effet d'accélérer le dédouanement et de supprimer les formalités administratives. Il s'agira d'une étape importante dans la mise en œuvre de l'AFE.

4.15. Le gouvernement a collaboré avec divers donateurs pour installer des systèmes de détection à rayons X dans son port principal à Nuku'alofa, ce qui devrait améliorer les délais de dédouanement et le respect des procédures douanières. Cette initiative a été retardée par le coronavirus, mais le MORC s'est efforcé de mettre en place les procédures nécessaires pour utiliser pleinement ces systèmes une fois ceux-ci installés.

4.16. Le MORC est en train de mettre en œuvre d'autres programmes, y compris un programme d'opérateurs économiques agréés (OEA) pour les importateurs très respectueux des règles, afin de réduire les délais de dédouanement et les coûts pour les pouvoirs publics, et des inspections simplifiées en collaboration avec les Ministères de l'agriculture et de la pêche. Le gouvernement met également en œuvre le "Portail commercial des Tonga", qui est une plate-forme destinée à faciliter les échanges permettant d'accéder facilement en ligne aux prescriptions à l'importation et à l'exportation. La CNUCED a fourni un soutien technique pour le développement de la plate-forme et le financement a été assuré par l'Australie et la Nouvelle-Zélande au titre de l'ensemble de mesures de préparation du PACER-plus. Dans le contexte de la COVID-19, la Banque mondiale a apporté son soutien à l'élaboration d'une politique visant à accélérer l'expédition de médicaments et de fournitures médicales.

4.17. La mise en œuvre du PACER-plus a obligé le gouvernement à élaborer de nouveaux règlements pour l'administration des règles d'origine et l'Organisation des douanes d'Océanie (OCO) a aidé le MORC à élaborer un manuel détaillé pour guider la mise en œuvre de ces règles. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont formé un certain nombre de fonctionnaires du MORC en vue de former les parties prenantes aux Tonga.

4.3 Entreprises publiques

4.18. Les Tonga sont le plus petit État du Pacifique Membre de l'OMC, tant pour le nombre d'habitants que pour le PIB. Comme dans la plupart des petits États insulaires en développement (PIED), les entreprises publiques jouent un rôle important dans l'économie. Il y a de nombreuses raisons à cela. À cette échelle économique, bien plus de marchés sont caractérisés par des conditions monopolistiques et oligopolistiques, alors même que la complexité de la réglementation des pratiques anticoncurrentielles entraîne des coûts fixes et des besoins en termes de capacité élevés. Pour maintenir un secteur public adapté, le gouvernement doit souvent adopter une approche plus simple en matière de réglementation que ce qui conviendrait dans des économies beaucoup plus grandes. D'autres défis, comme la nécessité pour les opérateurs économiques de répondre de la même manière aux besoins des populations éloignées des îles périphériques, même lorsque cela n'est pas rentable, et de reconstruire après les catastrophes naturelles fréquentes, font que les entreprises publiques sont souvent le moyen le plus simple d'atteindre une série complexe d'objectifs.

4.19. La BASD a constaté à plusieurs reprises que le secteur des entreprises publiques aux Tonga était l'un des plus rentables parmi les petits États insulaires en développement du Pacifique (en termes de rendement des actifs et de capitaux propres) et qu'il soutenait avantageusement la comparaison avec ceux de certains pays développés de la région. Au moment de la dernière comparaison, les entreprises publiques aux Tonga affichaient la deuxième contribution la plus élevée au PIB parmi les îles concernées. L'efficacité des entreprises publiques tonganes a été reconnue par d'autres îles du Pacifique et le gouvernement a dispensé des conseils aux pays voisins de la région qui envisageaient de réformer leurs entreprises publiques au cours de la période considérée.

4.20. Néanmoins, le gouvernement adopte une approche pragmatique en matière d'entreprises publiques, conscient qu'il est toujours possible d'améliorer l'efficacité et la fourniture de services et qu'à mesure que les conditions économiques évoluent, il est constamment nécessaire de vérifier si le portefeuille d'entreprises publiques de l'État est optimal. Au sein du Ministère des entreprises publiques, ces tâches sont réparties entre deux divisions. La Division du suivi, de la conformité et des notifications a pour tâche d'évaluer en permanence les résultats des entreprises publiques et d'identifier les possibilités d'amélioration et les cas dans lesquels un examen structurel est nécessaire. La Division de la rationalisation, des partenariats public-privé et des projets spéciaux gère le changement structurel des entreprises publiques lorsque celui-ci est jugé nécessaire, y compris la privatisation et la création de partenariats public-privé. La BASD a apporté un soutien précieux au gouvernement pour l'évaluation en continu du secteur des entreprises publiques et pour la mise en œuvre de réformes, le cas échéant.

4.21. Le gouvernement a fixé un certain nombre de priorités en matière de réforme. L'une d'entre elles est d'établir un partenariat public-privé pour les opérations de manutention relevant actuellement de la Direction des ports des Tonga. Une deuxième est de transformer les trois commissions en entreprises publiques en vertu de la Loi sur les sociétés de 1995. Le principal objectif de cette réforme est de donner au gouvernement une plus grande flexibilité pour procéder à des ajustements de participation par la vente d'actions ou la privatisation partielle.

4.22. Au cours de la période à l'examen, le gouvernement a établi un système de "conseil d'administration partagé", dans le cadre duquel les conseils d'administration des différentes entreprises publiques au sein de chaque secteur (comme les secteurs publics ou les transports) ont un certain nombre de membres communs. Cela a permis d'améliorer grandement la coordination entre les entreprises concernées. À terme, le gouvernement vise à passer à une structure juridique plus intégrée, comme un ensemble de sociétés de portefeuille, mais il est conscient du fait que le grand nombre de lois en vertu desquelles les entreprises publiques ont été constituées a pour conséquence que ce processus nécessitera de longues réformes législatives. Le gouvernement prévoit de lancer ce processus dans le secteur des services publics.

4.4 Mesures SPS, OTC, normes et infrastructure qualité

4.23. Le cadre réglementaire du pays en matière SPS et OTC est largement antérieur à son accession et a besoin d'être modernisé. Le cadre réglementaire régissant la qualité et les normes est fragmentaire et insuffisant. Il se compose de normes et de dispositions séparées énoncées dans plusieurs lois, telles que la Loi sur les produits alimentaires de 2020, la Loi sur la protection des consommateurs de 2016 et la Loi sur le contrôle des activités de construction et les normes en matière de construction de 2016. Il n'existe pas d'organisme national chargé des normes, de la normalisation ou de la certification, ce qui augmente les coûts pour les exportateurs. Les normes inscrites dans la législation se fondent généralement sur les normes internationales ou régionales. Un examen des législations dans ces domaines a débuté en 2020, en vue notamment d'identifier les cas dans lesquels les coûts réels pour les exportateurs ou les consommateurs sont élevés, afin d'identifier les réformes prioritaires. En février 2020, les Ministres du commerce du Forum des îles du Pacifique, y compris celui des Tonga, ont approuvé une initiative relative à une infrastructure de qualité dans le Pacifique afin de favoriser la coopération régionale concernant les normes, la métrologie, l'accréditation, l'évaluation de la conformité (essais, certification et inspection) et d'autres questions liées à la qualité.

4.5 Droits de propriété intellectuelle

4.24. Le système de propriété intellectuelle des Tonga est géré par la Division de l'enregistrement et de la propriété intellectuelle au sein du MTED. L'Unité PI a pour objectif de créer un cadre de la propriété intellectuelle innovant et créatif qui renforce la compétitivité des entreprises et augmente la demande de services de propriété intellectuelle. Ses priorités sont de surveiller l'utilisation du système de propriété intellectuelle actuellement en vigueur pour qu'il soit mis en œuvre de manière efficace et d'organiser des programmes de sensibilisation sur les DPI afin de s'assurer que les entreprises locales et le grand public aient connaissance de leurs droits.

4.25. En 2018, une association pour les détenteurs de droits sur des œuvres musicales a été créée, dont le rôle est de recueillir les préoccupations et de gérer les droits de ses membres. Elle vise à mettre en place un organisme de gestion collective (CMO) spécifique pour les œuvres musicales.

4.26. Une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle a été élaborée et mise en œuvre en 2015-2017 et devrait être réexaminée. Les objectifs de cette stratégie étaient les suivants: 1) la mise en œuvre effective des lois sur la propriété intellectuelle aux Tonga pour renforcer la protection des créations et innovations nationales et étrangères, 2) la création d'un cadre juridique complet en matière de propriété intellectuelle pour la protection des créations et innovations tonganes aux Tonga et dans le monde, et 3) une utilisation accrue du système de propriété intellectuelle, avec des avantages tangibles découlant de l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle aux Tonga.

4.27. En 2018, la Division de la propriété intellectuelle a mis à jour la version du Système d'automatisation de la propriété intellectuelle (IPAS) de l'OMPI dont elle se sert, ce qui lui a permis de traiter les demandes par voie électronique. Elle s'emploie actuellement à procéder à une nouvelle mise à jour de l'IPAS, pour y inclure les dessins et modèles industriels, les brevets et les demandes dans le cadre du système de Madrid. Les Tonga ont également rejoint la Base de données sur les marques de l'OMPI, mettant ainsi toutes les demandes de marques à la disposition du public en ligne par le biais de cette base de données. Le public peut également effectuer des recherches sur un site Web sur la propriété intellectuelle prévu à cet effet.

4.28. La Division de la propriété intellectuelle envisage actuellement de ratifier l'amendement de l'Accord sur les ADPIC de 2005. Elle évaluera les implications de l'acceptation des amendements avant que le processus de ratification ne soit mené à terme.

5 POLITIQUES COMMERCIALES SECTORIELLES

5.1 Agriculture et sylviculture

5.1. L'agriculture et la sylviculture représentaient 17,7% du PIB en 2018/19. La production agricole a légèrement reculé au cours de la période considérée. Les Tonga conservent une forte tradition d'agriculture de subsistance sur des petites parcelles, fondée sur des systèmes multicultures de tubercules. La plupart des ménages élèvent du bétail, en particulier des porcs, des poulets et, plus

récemment, des moutons. L'agriculture est le principal secteur d'exportation, employant une grande part de la population. Ce secteur représentait directement près du tiers des exportations de marchandises en 2018 et contribue de manière encore plus significative à l'économie par le biais des produits alimentaires transformés. Une part importante des expéditions à l'exportation proviennent du regroupement de la production d'un grand nombre de petits exploitants, souvent avec la coordination des pouvoirs publics.

5.2. Les exportations informelles transportées par les passagers des transports aériens sont également significatives du point de vue commercial, les légumes traditionnels étant prisés par l'importante diaspora tongane, mais on ne dispose pas de données suffisantes pour en analyser l'ampleur ou l'évolution. Le kava est une culture d'exportation particulièrement importante en raison de sa valeur élevée, de son faible poids et de sa stabilité au stockage, ce qui le rend viable commercialement, même pour les collectivités éloignées qui doivent faire face à des coûts de transport intérieur élevés, mais il ne peut être importé en Australie que de manière informelle. Le gouvernement se réjouit qu'après 16 années de travaux menés par plusieurs États du Pacifique, la Commission du Codex Alimentarius ait approuvé en 2020 une norme régionale pour le kava (pour la consommation comme boisson) et remercie toutes les parties concernées pour leurs efforts. En outre, une norme de qualité pour le kava des Tonga a été lancée en juin 2020, dans le but d'obtenir l'accès à de nouveaux marchés et de conserver l'accès aux marchés existants. Cette initiative a été rendue possible grâce au soutien du Programme d'accès aux marchés horticoles et agricoles du Pacifique (Pharma Plus). Il est à espérer que cela ouvrira la voie à des exportations formelles réglementées vers un plus grand nombre de marchés dans un avenir proche.

5.3. La stratégie du gouvernement pour le secteur agricole est définie dans le Plan de développement du secteur agricole (TASP) pour 2016-2020, qui a été élaboré avec le soutien du Fonds international de développement agricole (FIDA), de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Plan arrivant à échéance, il doit être révisé, tout comme un certain nombre de textes législatifs relatifs à l'agriculture qui sont dépassés et pour lesquels l'aide des donateurs serait nécessaire.

5.4. Les Tonga étudient également les possibilités de substitution des importations, par l'introduction de nouvelles cultures et variétés commerciales et la promotion de la diversification des cultures. Les légumes, les arbres fruitiers tropicaux et les tubercules font partie des cultures et variétés actuellement introduites pour remplacer les importations. La diversification récente de la production animale a le même but.

5.5. L'agriculture aux Tonga est confrontée à un certain nombre de défis à long terme. Le changement climatique a déjà entraîné une variabilité accrue des précipitations et une augmentation des températures. Le pays connaît ainsi des périodes de sécheresse et d'inondations plus fréquentes, qui ont eu pour effet de réduire la productivité d'un grand nombre de cultures. Le secteur devra accroître ses activités de recherche afin de sélectionner et d'introduire de nouvelles variétés plus résistantes aux nouvelles conditions climatiques en vue de maintenir ses niveaux de productivité actuels. Malheureusement, les activités de recherche ont été durement touchées par les récents cyclones et le gouvernement ne dispose pas de ressources suffisantes pour rétablir les capacités à leur niveau antérieur.

5.6. Les Tonga font également face à des difficultés structurelles interdépendantes en raison du manque de terres disponibles (pour l'agriculture et d'autres usages) et du morcellement élevé de la propriété foncière. Cette question est hautement prioritaire pour le Ministère des terres et des ressources naturelles, qui a décrété un moratoire sur la poursuite de la subdivision des terres agricoles en 2020. Le Ministère a également procédé à une numérisation progressive de l'administration des terres, ce qui devrait accélérer les transactions. Le secteur agricole est également entravé par la grande quantité de terres non utilisées appartenant à la diaspora.

5.7. Parmi les défis plus immédiats auxquels le gouvernement est confronté, on peut citer la mise en œuvre du PACER-plus et l'amélioration des services SPS et de quarantaine qui contribueront à faciliter les exportations vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les autres États insulaires parties.

5.8. La stratégie du gouvernement pour la sylviculture est définie dans la Politique forestière nationale de 2009 et le Plan national de gestion des forêts et des ressources forestières de 2017. Ce dernier souligne l'urgence de la mise en place d'un inventaire national des ressources forestières

afin d'améliorer l'analyse de la durabilité des modalités de gestion actuelles et d'éclairer les priorités politiques futures. La mise en place de cet inventaire nécessiterait un soutien des donateurs, mais sa gestion et sa mise à jour seraient ensuite financées par le budget de l'État. Le gouvernement a publié au Journal officiel un nouveau Règlement sur le bois de santal en 2016, visant à améliorer la gestion durable de cette ressource et de promouvoir de nouvelles plantations de santal à des fins commerciales. La réhabilitation des estrans dégradés dans les zones vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, aux ondes de tempête, à l'érosion des côtes et aux embruns salins jouera également un rôle important dans l'adaptation du pays au changement climatique.

5.2 Pêche

5.9. Le secteur de la pêche représentait 1,9% du PIB en 2018/19, tandis que le poisson frais représentait plus de 20% de l'ensemble des exportations de marchandises en 2018. Les espèces commerciales les plus importantes sont le thon, le vivaneau et la bêche de mer. Les poissons d'ornement, les crustacés et les poissons vivants représentent également une part importante des recettes d'exportation. La planification stratégique s'appuie sur le Plan de développement du secteur de la pêche pour 2016-2024 et sa mise en œuvre est par ailleurs régie par la Politique nationale de la pêche de 2018. Les Tonga sont membres de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et ont ratifié l'Accord relatif aux mesures de l'État du port, dont la mise en œuvre est en cours. Le Ministère de la pêche collabore étroitement avec la Communauté du Pacifique (SPC) et l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA).

5.10. L'objectif du gouvernement dans le secteur essentiel de la pêche au thon est de parvenir à un équilibre entre les recettes tirées des licences vendues à des navires basés aux Fidji et aux Samoa américaines (qui capturent le thon blanc) et le développement durable de la pêche locale et de la valeur ajoutée, tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation, en privilégiant l'albacore. La flotte nationale de palangriers existante exporte du thon frais vers les États-Unis, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La pêche est régie conformément au Plan de gestion et de développement de la pêche au thon pour 2018-2022, qui fixe des objectifs de capture et des contrôles de l'effort (en limitant les licences de pêche à la palangre et les jours de pêche à la senne coulissante). Le Plan donne la priorité à l'amélioration de trois infrastructures essentielles: une petite installation de transformation des filets de thon blanc, une installation aéroportuaire d'entreposage frigorifique et l'aménagement de quais pour répondre aux normes internationales et améliorer l'accès au carburant, à l'eau douce, à la glace, aux cales de halage et aux services d'accostage. Toutefois, le soutien des donateurs sera probablement nécessaire pour mettre en œuvre ces améliorations.

5.11. La pêche au vivaneau est plus locale. Elle emploie environ 200 personnes et approvisionne le marché intérieur ainsi que les marchés d'exportation (avec des recettes annuelles d'environ 1 million d'USD, principalement en provenance des États-Unis). Le nombre de petits bateaux approvisionnant le marché local a récemment augmenté. Le Ministère de la pêche a publié un Plan de gestion de la pêche au vivaneau et au mérou en 2019, visant à renforcer la coopération entre l'État et le secteur, à améliorer les mesures de contrôle de la pêche et à maximiser les retombées économiques.

5.12. La capture de certaines espèces peut être développée, tout en augmentant les retombées économiques des services de transformation et de soutien (comme la réparation et la maintenance de navires et la vente au détail d'appâts et de pièces détachées) et en accroissant et en diversifiant les exportations, y compris par l'exportation de produits congelés. Il reste toutefois des défis conséquents, comme la capacité et la fréquence du fret aérien, la chaîne du froid pour les exportations (y compris les capacités de congélation par soufflage d'air froid et les installations d'entreposage frigorifique), les installations de conditionnement et de transformation (comme la découpe du poisson), l'offre de main-d'œuvre qualifiée et le dédouanement rapide du poisson frais sur les marchés d'exportation.

5.13. Afin d'améliorer la gestion de la petite pêche côtière, le Ministère de la pêche soutient la création de zones de gestion spéciales, qui donnent aux collectivités côtières le pouvoir de diriger les activités de protection de la zone, de prévenir la pêche illicite et d'améliorer la durabilité. Ce programme a connu une croissance rapide depuis 2014 et les zones de gestion spéciales couvrent désormais la moitié environ des collectivités côtières.

5.14. Le gouvernement suit de près la négociation d'un accord sur les subventions à la pêche dans le cadre de l'OMC et y participe activement par l'intermédiaire du Groupe des États du Pacifique. Non seulement la conclusion d'un accord significatif sera essentielle pour la durabilité de la pêche mondiale, mais un accord permettant de réduire le montant total des subventions accordées à l'industrie mondiale de la pêche mettrait sur un pied d'égalité les petits États insulaires disposant d'importantes ressources halieutiques, améliorant ainsi les perspectives d'un secteur de la pêche durable agissant comme moteur du développement économique.

5.3 Travail saisonnier à l'étranger

5.15. Depuis le lancement du Programme agréé d'emploi saisonnier (RSE), dans le cadre duquel les Tongans peuvent aller travailler dans le secteur agricole en Nouvelle-Zélande jusqu'à sept mois par an, le travail saisonnier à l'étranger est progressivement devenu une composante importante de l'économie des Tonga, entendue au sens large. L'Australie a complété le programme RSE par son propre programme d'emploi saisonnier (SWP), qui inclut également le secteur de l'hôtellerie, et leurs effets combinés ont été notables: en 2018/19, 2 037 travailleurs se sont rendus en Nouvelle-Zélande et 3 737 en Australie. Cela équivaut à 20% de la population active des Tonga.

5.16. Plus récemment, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont toutes deux introduit de nouveaux programmes qui comportent des avantages supplémentaires en termes de durée ou de niveau de compétence. Alors que le programme SWP australien permet aux travailleurs de rester jusqu'à 9 mois par an, le Programme pour la main-d'œuvre du Pacifique (PLS), lancé en 2018, donne la possibilité d'être employé entre 12 et 36 mois dans un secteur dans lequel l'Australie connaît une pénurie de main-d'œuvre, permettant ainsi aux travailleurs d'améliorer leurs compétences. Jusqu'à présent, l'industrie de la viande a été la principale industrie concernée, représentant environ deux tiers des emplois. La Nouvelle-Zélande expérimente actuellement un Partenariat pour les métiers du Pacifique (PTP), qui offre du travail aux ouvriers qualifiés du secteur de la construction.

5.17. Le Cadre national de la politique de mobilité de la main-d'œuvre, qui est en cours de finalisation, régit le soutien public à ces programmes. Il vise à renforcer les effets sur le développement, non seulement pour le travailleur, mais aussi pour sa famille, sa collectivité et les Tonga dans leur ensemble. Il identifie également des stratégies visant à atténuer les conséquences sociales négatives et à réduire les coûts inutiles et les obstacles posés par l'environnement économique pour les travailleurs sortants. Par exemple, le gouvernement s'efforce de réduire les coûts avant le départ en supprimant l'obligation pour les travailleurs provenant des îles périphériques de se rendre à Tongatapu pour des raisons de réglementation avant de quitter le pays. Cela a nécessité d'apporter des modifications à la législation en 2020 pour permettre l'obtention de rapports de police au niveau local, et le gouvernement a collaboré avec la Banque mondiale pour faire installer des appareils à rayons X à l'hôpital Fusipala de Haapai et à l'hôpital Ngu de Vavaú, afin de permettre la réalisation d'examens médicaux complets dans les îles périphériques.

5.18. On estime que les envois de fonds et l'épargne des travailleurs participant à des programmes d'emplois temporaires représentent environ 8% du PIB. La participation des Tongans aux programmes RSE et SWP a progressé en moyenne de 14% par an depuis 2013/14 (6% pour le RSE, 20% pour le SWP).

5.19. La participation des femmes est restée faible, bien qu'elle ait légèrement augmenté en 2018/19 pour atteindre 29%. Depuis la reprise du recrutement en octobre 2020, on observe une nette augmentation de la demande de main-d'œuvre féminine. Un grand nombre des secteurs visés par ces programmes ont tendance à être dominés par l'un ou l'autre sexe, de sorte que la combinaison des secteurs visés et le nombre d'emplois au sein de chacun d'entre eux ont une forte incidence sur la proportion globale d'hommes et de femmes dans la main-d'œuvre. Des secteurs comme les soins ou l'hôtellerie ont tendance à attirer une proportion élevée de femmes. Une analyse de la Banque mondiale montre que, même si moyenne les travailleuses gagnent moins que les hommes, celles-ci envoient davantage d'argent que leurs homologues masculins.

5.20. L'ampleur de cette activité a pour conséquence qu'une perturbation même modérée dans le secteur peut avoir des effets macroéconomiques sur la demande globale et le marché des changes. Ce risque pourrait être atténué en élargissant davantage le nombre de marchés et de secteurs accessibles aux travailleurs tongans.

5.4 Secteur manufacturier

5.21. Le secteur manufacturier représentait 5,2% de l'économie en 2018/19 et le secteur industriel dans son ensemble 15,1%. Selon les données de l'enquête la plus récente disponible (2016/17), environ 650 personnes sont employées dans 83 entreprises manufacturières. Le sous-secteur des produits alimentaires et des boissons représente plus du tiers de la production (37%), tandis que celui des produits minéraux non métalliques, y compris des blocs de béton et des réservoirs d'eau, est l'autre sous-secteur important (24%). Les principaux produits manufacturés exportés par les Tonga sont les produits alimentaires transformés, qui représentent 13% des exportations de marchandises, principalement des fruits et fruits à coque transformés.

5.22. Le Ministère du commerce et du développement économique collabore avec le secteur privé dans le cadre d'une initiative "Buy Tonga Made", visant à promouvoir la consommation intérieure, y compris par les touristes, de produits fabriqués localement.

5.23. Compte tenu des multiples liens entre la majorité des activités manufacturières et le secteur agricole ou le secteur de la pêche, une grande partie de la planification stratégique du gouvernement pour le secteur manufacturier est intégrée dans les plans pour ces secteurs (le TASP et le TFSP). Des mesures complémentaires sont prévues dans le PSDSAP et le TTPF.

5.5 Services

5.24. Le secteur des services représentait 49,2% de l'économie en 2018/19.

5.25. En raison de la géographie du pays, les coûts du transport sont un obstacle majeur à l'investissement, aussi bien national qu'étranger. Les services de transport et d'entreposage représentaient 3,4% du PIB en 2018/19. Le transport maritime est le mode de transport le plus important pour le commerce des marchandises. Le principal port, situé à Nuku'alofa, enregistre un trafic annuel d'environ 25 000 EVP et dispose d'une capacité de stockage d'environ 600 EVP. La priorité actuelle du gouvernement est d'agrandir son principal débarcadère pour les navires servant au transport international, pour le faire passer de 180 m à 200 m, grâce aux 55 millions d'USD prévus par la convention de subvention qu'il a signée avec la BASD.

5.26. Les services de transport aérien revêtent également une très grande importance pour les secteurs du tourisme et de l'exportation de poisson (le Tonga ne disposant pas actuellement des installations nécessaires pour exporter du poisson congelé). Compte tenu de l'importance de la chaîne du froid pour les exportations de poisson frais de grande valeur, l'ajout d'installations d'entreposage frigorifique à l'aéroport de Nuku'alofa constitue une des principales priorités en matière d'infrastructures liées au commerce.

5.27. Les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique sont d'une importance particulière pour les petits États insulaires en développement, du fait de leur capacité à réduire les coûts élevés du commerce liés à l'éloignement. Les mesures de soutien prévues par le gouvernement pour accélérer le développement du commerce électronique sont décrites dans l'Évaluation nationale de l'état de préparation au commerce électronique (TNERA) et dans le Cadre stratégique pour un gouvernement numérique (DGSF, 2019-2024). Le DGSF fixe l'objectif d'un accès mobile ou sans fil universel d'ici à 2024 et prévoit une série d'activités visant à favoriser la croissance du commerce électronique, y compris le développement de systèmes de signature électronique, de paiements électroniques à l'administration, de marchés publics électroniques et d'un cadastre électronique. La TNERA prévoit des mesures liées au commerce électronique, à l'infrastructure des TIC, à la logistique commerciale, au financement et aux paiements numériques, au cadre réglementaire et au développement des compétences.

5.5.1 Tourisme

5.28. Le tourisme est un secteur essentiel, de même que la restauration pour la diaspora. Le secteur représente environ 20% du PIB, il constitue la deuxième source de recettes en devises et il emploie plus de 2 500 personnes directement et indirectement. La croissance du secteur a été très forte au cours de la période à l'examen: les arrivées de visiteurs ont progressé de 12,5% par an depuis 2014, les recettes touristiques ont augmenté de 14,2% par an entre 2014 et 2019, et les arrivées de navires de croisière ont enregistré une croissance annuelle de 11,6% depuis 2016. Le processus de

développement en cours du secteur est régi par la Feuille de route pour le secteur du tourisme pour 2018-2022, qui vise à terme à porter la part du secteur à 30% du PIB.

5.29. Les Tonga sont en mesure de proposer un certain nombre d'attractions touristiques spécialisées, y compris en lien avec la faune sauvage marine, comme la baleine à bosse et la raie manta, et diverses expériences culturelles. Le pays possède un certain nombre de parcs et de réserves marines, qui constituent un moyen important de protéger la valeur des recettes touristiques. En octobre 2020, le Musée national des Tonga a été réouvert avec le soutien du gouvernement japonais et du Musée d'Auckland. Le Musée possède toute une série de produits d'artisanat tongans, en plus d'œuvres contemporaines et historiques de l'art tongan.

5.30. En avril 2020, les arrivées de visiteurs sont retombées à zéro en raison de la fermeture des frontières suite à la pandémie de coronavirus. Le gouvernement apporte un soutien ciblé au secteur au cours de cette période, tout en encourageant les fournisseurs de services touristiques à profiter de cet épisode pour s'efforcer de renforcer les compétences et d'améliorer les services au moyen de la formation et d'autres mesures. Le gouvernement a prolongé un programme visant à améliorer la propreté et l'attractivité des villages, de Tongatapu aux îles périphériques. Il travaille également de concert avec les fournisseurs de services pour développer davantage de produits destinés aux consommateurs nationaux, y compris des activités comme l'observation des baleines ou des voyages organisés dans les îles périphériques. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du Plan d'intervention en réponse à la crise du tourisme et de relance du secteur lancé par le gouvernement, qui vise à garantir que le secteur soit en mesure de proposer des expériences sûres et de qualité dès que les frontières nationales réouvriront.

5.31. Le Ministère du tourisme s'est récemment doté des moyens nécessaires pour recueillir et analyser les statistiques du tourisme. Les priorités du Ministère seront d'en apprendre davantage sur les revenus que le pays tire des différents types de tourisme et de disposer d'un tableau actualisé des entreprises présentes dans le secteur du tourisme, notamment dans les îles périphériques, afin de mieux éclairer l'élaboration des futures politiques.

5.6 Exploitation minière en mer

5.32. Les Tonga disposent de diverses ressources métalliques sous-marines pouvant être exploitées et accordent des licences d'exploration à des partenaires commerciaux depuis plus de dix ans. Le gouvernement continue d'appuyer ce secteur en mettant en place un cadre réglementaire propice. La Loi sur les minéraux des fonds marins de 2014, qui a été élaborée en collaboration avec l'UE et la CPS, a fixé pour la première fois dans le monde un cadre juridique pour le développement durable sur le plan social, économique et environnemental de ce secteur. Ses principales dispositions comprennent la création d'un fonds souverain pour garantir que les recettes publiques se traduisent par des avantages à long terme et minimiser les effets indésirables des devises. Les conditions économiques mondiales ne sont pas actuellement favorables au secteur de l'exploitation des gisements marins et à ses technologies relativement peu éprouvées, et le calendrier de la poursuite de l'exploration, et en définitive des opérations minières, est incertain. La question des conséquences sociales et environnementales de l'exploitation des gisements marins, et des éventuelles mesures d'atténuation qui pourraient être prises pour en réduire les effets négatifs, a fait l'objet de vifs débats tant au niveau national que régional. Le gouvernement met à profit l'interruption actuelle pour engager le dialogue avec la société civile sur ces questions et pour suivre et examiner l'évolution de la situation dans ce secteur.

6 NEGOCIATIONS ET RELATIONS COMMERCIALES

6.1 Multilatérales

6.1. Les Tonga sont l'un des quatre États du Pacifique Membres de l'OMC sans représentation permanente à Genève et actuellement représenté à l'OMC par la Délégation permanente du Forum des îles du Pacifique à Genève et par le haut-commissariat du pays à Londres. Le gouvernement comprend qu'avoir un bureau permanent permettrait de participer plus activement au système commercial multilatéral, mais il ne dispose pas actuellement de fonds suffisants.

6.2. La priorité actuelle du gouvernement en matière de négociation porte sur les subventions à la pêche. Les Tonga possèdent un large secteur de la pêche artisanale et à petite échelle, dont la

gestion et l'évaluation des stocks sont menées par les collectivités dans le cadre des zones de gestion spéciale. Dans le cadre des négociations, veiller à ce que les formes de soutien de base à ces pêcheurs, comme la fourniture de glace, ne soient pas compromises par des prescriptions contraignantes en matière de notification ou d'évaluation scientifique des stocks revêt un intérêt fondamental. Le gouvernement tient également à s'assurer que toute limitation de la définition de la pêche artisanale n'entrave pas le développement en menaçant de retirer les subventions au premier signe de formalisation ou de commercialisation.

6.3. Le deuxième point fondamental sur lequel se concentrent les Tonga dans les négociations sur les subventions à la pêche est la protection de la capacité du gouvernement à accorder des subventions permettant à la flotte tongane de capturer une plus grande part des poissons commercialisés provenant de la ZEE du pays de manière durable. Un droit essentiel que les Tonga souhaitent préserver est la capacité d'accorder aux navires des conditions d'octroi de licences différentes, en fonction de leur contribution à l'économie nationale. Il est par conséquent essentiel que les quotas et les permis de pêche ne soient pas interprétés comme des subventions aux fins de l'accord. Là encore, pour une petite administration comme celle des Tonga, des prescriptions contraignantes obligeant les autorités à présenter des notifications sur les mesures de gestion de la pêche ou à mener des évaluations des stocks inutilement complexes pour accorder des subventions pourraient avoir à peu de choses près le même effet qu'une interdiction pure et simple de toute subvention.

6.4. En dehors des subventions à la pêche, le gouvernement suit également avec intérêt les initiatives liées aux déclarations conjointes sur le commerce électronique et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), entre autres. Le gouvernement soutient pleinement les objectifs de la déclaration conjointe sur les prohibitions ou restrictions à l'exportation de produits agricoles dans le cadre du Programme alimentaire mondial. Il est prêt à travailler de manière constructive avec les autres Membres pour étudier toutes les préoccupations actuelles et les solutions possibles concernant la réforme de l'OMC.

6.5. Dans la capitale, les priorités du gouvernement sont de mettre en œuvre et de ratifier l'AFE, de ratifier l'amendement de 2005 de l'Accord sur les ADPIC et de faire en sorte que toutes ses obligations en matière de notification soient à jour.

6.2 Régionales

6.6. En décembre 2020, l'Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques Plus (PACER-plus) entre la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Samoa, Kiribati, les Tonga, les Îles Salomon, Nioué et les Îles Cook est entré en vigueur. Négocié entre 2009 et 2017, il s'agit de l'accord de libre-échange le plus important d'un point de vue économique auquel les Tonga aient adhéré. Comme indiqué précédemment, le gouvernement apporte un certain nombre d'améliorations en matière de facilitation des échanges dans le cadre d'initiatives mises en place grâce à l'ensemble de mesures de préparation du PACER-plus, y compris l'adoption de ASYCUDA World et la création du Portail commercial des Tonga. Outre cet ensemble de mesures, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont engagé 25,5 millions d'AUD au titre de l'aide pour le commerce dans le cadre d'un programme de travail dans le domaine du développement et de la coopération économique géré conjointement, qui portera sur les cinq premières années de fonctionnement de l'accord.

6.7. L'Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique (PICTA), conclu entre les Îles Cook, les Fidji, Kiribati, Nauru, Nioué, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga et Vanuatu, a été ratifié par les Tonga en 2003. Le PICTA prévoit que les droits de douane devront progressivement être ramenés à zéro d'ici à 2021. Le gouvernement s'efforce de remplir les conditions nationales nécessaires pour déclarer que les Tonga sont prêtes à commercer dans le cadre du PICTA.

6.8. Les Tonga prévoient d'adhérer à l'APEI avec l'UE une fois les travaux visant à remplir les conditions nationales menés à bien. Le gouvernement entend évaluer ce qu'impliquerait l'adhésion à l'APE Royaume-Uni-États du Pacifique conclu entre le Royaume-Uni, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Fidji.

7 CONCLUSION

7.1. Les Tonga restent fermement attachées au système commercial multilatéral. Les petites économies ouvertes comme celle des Tonga ont tout particulièrement besoin d'un système de règles internationales contraignantes fournissant un cadre solide pour le développement économique fondé sur la libre circulation des biens, des services, des investissements et de la main-d'œuvre. Le gouvernement espère que des réponses aux préoccupations des différents Membres quant à l'avenir de l'OMC pourront être apportées par des négociations fondées sur le consensus qui se garderont d'affaiblir un système aussi précieux pour l'ensemble de ses Membres, à commencer par les PIED et les petites économies vulnérables (PEV).

7.2. En tant que plus petit État du Pacifique Membre de l'OMC, le pays fait face à des contraintes de capacité qui exigent souvent une cadence des réformes ou une approche en matière de réglementation différentes de celles qu'adopteraient des Membres plus importants. Au regard de ces contraintes, la période considérée a été exceptionnellement productive sur le plan de la planification des réformes commerciales aux Tonga, et plusieurs autres grands objectifs en matière de facilitation des échanges devraient être atteints dans un avenir proche. Néanmoins, le gouvernement dispose de ressources limitées pour suivre les négociations multilatérales et se conformer à ses obligations en matière de transparence, et il exhorte les Membres à garder à l'esprit les plus petits Membres de l'OMC dans l'élaboration des prescriptions en matière de transparence des nouvelles disciplines.

7.3. Peu de pays sont aussi touchés par des catastrophes naturelles que les Tonga, c'est pourquoi il est si important de reconnaître le lien entre les catastrophes naturelles et le commerce. Le changement climatique, qui entraîne une imprévisibilité plus grande et une fréquence plus élevée des catastrophes naturelles, va non seulement continuer d'endommager l'environnement naturel, mais il aura aussi fréquemment pour effet d'annuler en un instant les efforts de développement à long terme. Il n'est pas possible, pour un pays comme les Tonga, d'élaborer une politique commerciale sans tenir compte de la façon dont les catastrophes naturelles continueront de compliquer encore plus le développement économique.

7.4. Identifier la manière dont le système commercial multilatéral pourrait davantage contribuer à renforcer la résilience du commerce international face aux catastrophes naturelles, en particulier pour les petits pays, constitue un autre défi. À l'heure où de nombreuses discussions ont lieu au sein d'instances internationales au sujet du développement de la résilience au changement climatique, l'OMC a également un rôle essentiel à jouer pour faire en sorte que la dimension commerciale de la résilience ne soit pas éclipsée.
